Ville de Genève
Conseil municipal

M-1442 A

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 16 mai 2019 de Mmes et MM. Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Charles Lathion, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Emmanuel Deonna: «Profitons de nos parcs, protégeons nos enfants!»

8 novembre 2023

Rapport de Mme Bineta Ndiaye.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 juin 2019. La commission s'est réunie, sous la présidence de Mme Jacqueline Roiz, lors des séances des 24 février, 7 avril et 2 juin 2022. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– qu'en matière de cancer de la peau, la Suisse est un mauvais élève parmi les pays européens. Elle est considérée comme un «pays à risque élevé»: chaque année, environ 25 000 personnes sont atteintes de formes agressives de la maladie;
– que les enfants, dont les mécanismes naturels d'autoprotection ne sont pas encore entièrement développés, sont plus sensibles aux risques environnementaux que les adultes;
– que l'exposition solaire au cours de l'enfance et de l'adolescence crée les conditions favorables à l'apparition d'un mélanome ou d'un autre cancer cutané au cours de la vie;
– qu'ainsi les cellules cutanées endommagées par chaque exposition excessive au soleil demeurent. Ainsi, les coups de soleil attrapés à un jeune âge multiplient par deux à trois le risque de développer un cancer de la peau;
– que l'ombre est la meilleure protection solaire pour nous protéger des rayons UV;
– que plusieurs places de jeux en Ville de Genève, notamment des pataugeoires et des bacs à sable, ne disposent d'aucun espace ombragé;

- qu'avec la multiplication des périodes de fortes chaleurs, les onze pataugeoires de la Ville sont de plus en plus fréquentées par les jeunes enfants qui souhaitent s'y rafraîchir;
- que les aspects de prévention contre la surexposition au soleil devraient dès lors être considérés par les collectivités publiques lors de l'élaboration de projets d'aménagement;
- que des exemples d'aménagement permettant la création de zones ombragées (toiles anti-UV, pergolas végétales) existent dans d'autres villes suisses, notamment en Suisse allemande (par exemple à la pataugeoire publique de Marzili à Berne);
- qu'il s'agit d'une préoccupation majeure d'une majorité de parents et que différentes pétitions ont été lancées (par exemple en 2010 pour la pataugeoire des voies couvertes de Saint-Jean et en 2019 pour la pataugeoire du parc La Grange);
- que les espaces de loisirs et de jeux à ciel ouvert fréquentés par les familles contribuent à la cohésion sociale;
- que les zones ombragées font cruellement défaut dans des nouveaux parcs en particulier (parc Hentsch),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à identifier les parcs où les zones ombragées manquent et à proposer au Conseil municipal des aménagements permettant de créer de tels espaces;
- à réaliser rapidement des aménagements permettant de créer des zones ombragées dans les espaces de jeux les plus exposés de la Ville de Genève (pataugeoires et bacs à sable notamment).

Séance du 24 février 2022

Audition de Mme Alia Chaker Mangeat, motionnaire

Mme Chaker Mangeat explique que cette motion a été déposée en juin 2019 et envoyée en urgence à la CSDOMIC. Cette dernière demande de protéger et d'organiser des zones d'ombre dans les parcs et autour des aires de jeux pour enfants. La motion partait d'un constat factuel, à savoir le manque de protection dans certains parcs et autour de certaines pataugeoires. Des parcs plus récents comme le parc Hentsch n'échappent pas à ce constat. Cette motion demande à la Ville d'identifier les endroits manquant d'ombre dans les parcs et de trouver des moyens pour créer des structures de protection contre l'inconfort de la chaleur. Il s'agit également d'une question de santé publique puisque la Suisse est classée comme un mauvais élève au niveau des cancers de la peau. De telles mesures permettraient de limiter l'exposition des enfants à de tels risques. Lors de la dernière

plénière, la proposition PR-1505 a été renvoyée au Conseil administratif, proposition demandant justement au Conseil administratif d'ouvrir un crédit pour créer de tels équipements. Cependant, ce crédit ne vise que sept pataugeoires alors que cette motion a une visée plus large et est également applicable aux parcs ne possédant pas de pataugeoire. Un prototype avec des toiles tendues a été essayé en juin 2020, prototype ayant donné satisfaction et qui sera mis en place autour des sept pataugeoires identifiées par la proposition précitée. Après avoir hésité à retirer la motion, Mme Chaker Mangeat a décidé de la maintenir et indique aux membres de la commission que cet objet pourrait être renvoyé assez rapidement au Conseil administratif.

Questions des commissaires

La présidente se demande si, après avoir identifié sept pataugeoires, le Conseil administratif ne va pas décider de lui-même d'élargir ces mesures.

Mme Chaker Mangeat répond que le périmètre d'action de cette proposition est déjà délimité et que voter la motion présentée ce soir permettrait de s'assurer que le Conseil administratif ne s'arrête pas à ces sites déjà identifiés. Mme Chaker Mangeat précise également que deux des signataires de cette motion sont désormais au Conseil administratif et en mesure d'agir sur cette question.

Un commissaire comprend que la motion ne concerne pas que les pataugeoires et qu'il s'agit plutôt d'un effort général demandé au Conseil administratif pour imaginer des endroits où les familles pourraient se retrouver en toute sécurité.

Mme Chaker Mangeat confirme.

Une commissaire rappelle que le problème du parc Hentsch est qu'il n'est pas possible d'y construire des structures ou d'y planter des arbres.

Mme Chaker Mangeat répond que M. Gomez a fait planter des arbres durant l'été qui doivent encore se développer. De la terre a cependant dû être rajoutée pour s'assurer que les arbres puissent se développer. Concernant le prototype de protection précité, il s'agit d'une structure souple et simple à démonter avant l'hiver par exemple.

Un commissaire constate que deux signataires de la motion sont aujourd'hui au Conseil administratif et souhaite savoir si ces derniers entreprennent aujourd'hui quelque chose allant dans le sens de la motion.

Mme Chaker Mangeat répond que les mesures demandées par la proposition pour sept pataugeoires sont en cours, mais que rien d'autre n'a encore été envisagé pour d'autres sites. Il n'est donc pas inintéressant de continuer à investiguer sur les zones pouvant éventuellement nécessiter une protection, en allant plus loin que les seules pataugeoires.

La présidente souhaite savoir quels sont les types d'ombrage auxquels pensent les motionnaires et si de l'ombrage pourrait également être envisagé sur la plaine de Plainpalais.

Mme Chaker Mangeat répond que le coût du prototype ayant donné satisfaction est d'environ 38 000 francs auxquels s'ajoutent 10 000 francs d'installation, ce qui nécessite de prioriser les endroits pouvant bénéficier d'une protection. Le prototype testé il y a un an est un bon système qui a convaincu le Conseil administratif, il pourrait donc être utilisé ailleurs.

Discussion, suite des travaux et vote éventuel

Un commissaire note que la motion date de 2019 et que certaines demandes formulées ont déjà été répondues.

Un commissaire constate qu'il y a une nécessité d'investir sur d'autres sites, et il serait intéressant d'entendre le Service des espaces verts (SEVE) et le magistrat sur la motion.

Une commissaire ne considère également pas cette motion comme obsolète, puisque cette dernière va au-delà des sept sites identifiés par la proposition. Les auditions permettraient par exemple de savoir quels sont les types d'ombrage les plus appropriés pour chaque type de site.

Une commissaire serait également en faveur d'une audition du SEVE et du magistrat pour comprendre les spécificités propres à chaque site pour pouvoir y installer des zones protégées.

La commissaire précise aussi que la météo est très changeante à Genève et qu'il serait intéressant de savoir si ces structures peuvent être rapidement mobilisées.

La présidente trouverait également intéressant de savoir si un travail de cartographie a déjà pu être fait.

L'audition du SEVE et du magistrat a été acceptée à l'unanimité.

Séance du 7 avril 2022

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de MM. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE), et Olivier Robert, adjoint de direction du SEVE

M. Robert note que la Ville est pleinement consciente de la problématique soulevée par la motion et que des solutions ont déjà été proposées. Du point de vue du SEVE, les parcs ne sont pas considérés comme des zones manquant

d'ombrage, avec un nombre très important d'arbres permettant à la population de trouver de l'ombre sans trop de problème. Seul le parc Hentsch ne présente aujourd'hui pas un taux de couverture similaire, quand bien même soixante nouveaux arbres ont été renforcés. Concernant la deuxième invite de la motion, des toiles d'ombrage ont effectivement été posées au parc Bertrand au-dessus de la pataugeoire, avec un retour élogieux de la population. Cette mesure sera étendue grâce à la proposition récemment votée à d'autres parcs pour l'été 2022.

Concernant les espaces de jeux, le SEVE n'est pas compétent et le Service des écoles est en charge. Ce dernier est cependant conscient du travail mené par le SEVE et va potentiellement déposer une demande de crédit pour poser les mêmes toiles. Sur le cas spécifique du parc La Grange, des arbustes assez denses ont été plantés, dans l'espoir qu'ils grandissent assez rapidement. Dans tous les cas, le SEVE reste favorable à cette motion d'un point de vue technique.

M. Gomez précise que cette motion va dans la direction choisie par la Ville, et que cette dernière maintient la pression pour obtenir les nouvelles toiles avant le début de l'été malgré des problèmes d'approvisionnement. Le nombre de plantations dans les parcs va également être augmenté, au vu de l'attrait de la population pour ces zones en période caniculaire.

La présidente souhaite savoir si l'espace de jeux se trouvant vers le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) est pris en compte dans ces travaux.

M. Robert répond que cet espace ne concerne pas le SEVE, mais rappelle que le Service des écoles est conscient de cette problématique.

Un commissaire souhaite savoir si cette motion va dans le même sens que la proposition votée précédemment par le Conseil municipal où s'il s'agit d'un complément.

M. Gomez répond qu'il s'agit d'une valeur ajoutée pour soutenir l'action du Conseil administratif.

Séance du 2 juin 2022

Discussion et vote

Un commissaire rappelle que la commission est en attente de la réponse du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) sur la question.

Une commissaire précise que l'ECO a déjà répondu pour annoncer qu'une proposition sera prochainement déposée sur le sujet.

La commissaire précise par ailleurs qu'elle souhaiterait ajouter une invite à cette motion, qui a une certaine importance pour les enfants vivant sur la

commune. L'invite est la suivante: «à s'assurer que toutes les nouvelles places de jeux, qu'elles soient dépendantes du SEVE ou du Service des écoles, disposent d'ombrage adéquat, planifié et budgétisé dès leur conception».

Un commissaire note que puisque les actions sont déjà menées, le bénéfice du soutien de la commission à cet objet n'est pas garanti.

Un commissaire rappelle que le SEVE restant favorable à cette motion d'un point de vue technique, rien n'empêche son vote.

L'amendement a été accepté à l'unanimité par la commission.

Prises de position et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois observe que toute initiative allant dans le sens du bien-être des enfants est à soutenir et qu'il votera cette motion.

Un commissaire des Vert-e-s salue la volonté de la Ville d'avancer sur cette problématique et au vu des enjeux relatifs à la protection des enfants en Ville et au réchauffement climatique. Les Vert-e-s soutiendront ce texte.

Une commissaire du Parti socialiste salue cet objet qui protège les enfants en Ville face au réchauffement climatique et à la violence des vagues de chaleur de l'été. Le Parti socialiste soutiendra avec ferveur cet objet.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce qu'elle soutiendra cette motion qui protégera efficacement la population, notamment les enfants.

La motion M-1442 amendée est acceptée à l'unanimité par la commission.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à identifier les parcs où les zones ombragées manquent et à proposer au Conseil municipal des aménagements permettant de créer de tels espaces;
– à réaliser rapidement des aménagements permettant de créer des zones ombragées dans les espaces de jeux les plus exposés de la Ville de Genève (pataugeoires et bacs à sable notamment);
– à s'assurer que toutes les nouvelles places de jeux, qu'elles soient dépendantes du SEVE ou du Service des écoles, disposent d'ombrage adéquat, planifié et budgétisé dès leur conception.